

PHOTO ET VIDÉO : J'accepte que mon enfant soit pris en photo ou en vidéo et que le SAE puisse les utiliser gratuitement à des fins publicitaires dans ses documents : Oui  Non

- J'ai lu et compris les modalités de paiement et d'inscription.  
 J'ai rempli, signé et joint la **fiche santé** de tous les participants  
 J'atteste avoir reçu une copie du code de vie et m'engage à en prendre connaissance avant l'accueil du camp de jour.

Je reconnais que pour assurer aux enfants un séjour sécuritaire et de qualité, le Service d'animation estivale se doit d'obtenir, au sujet des enfants, les informations les plus complètes possibles. Par la présente, je déclare que toutes les informations requises ont été fournies pour permettre l'inscription au SAE, et que ces informations sont exactes et complètes.

de \_\_\_\_\_

de \_\_\_\_\_

de \_\_\_\_\_

de \_\_\_\_\_

Le Service d'animation estivale n'est aucunement responsable de tout incident ou inconfort causé à l'enfant ci-dessus mentionné et se réserve le droit de refuser un enfant ou ne plus l'accepter en raison d'informations inexacts ou insuffisantes et même annuler son inscription.

\_\_\_\_\_  
Signature du parent

\_\_\_\_\_  
Date

### PAIEMENT

Inscription Été (7 semaines)

\_\_\_\_ MONTANT X \_\_\_\_ NOMBRE ENFANTS

TOTAL \$

Inscription à la semaine

\_\_\_\_ Nombre semaine X \_\_\_\_ MONTANT X \_\_\_\_ NOMBRE ENFANTS

TOTAL \$

Frais d'inscription pour 3<sup>e</sup> enfant et suivants de la même famille :  
100 \$/chaque.

\_\_\_\_ MONTANT X \_\_\_\_ NOMBRE ENFANTS

TOTAL \$

Sortie de fin d'été 35 \$

\_\_\_\_ MONTANT X \_\_\_\_ NOMBRE ENFANTS

TOTAL \$

Service de garde

\_\_\_\_ MONTANT X \_\_\_\_ NOMBRE ENFANTS

TOTAL \$

**Modalité de paiement :**

Comptant

Chèque

No : \_\_\_\_\_

No : \_\_\_\_\_

Interac (bureau municipal)

Date :

Paiement en ligne disponible. Nous contacter pour bénéficier de ce mode de paiement.

\_\_\_\_\_  
Représentant municipal

\_\_\_\_\_  
Date

## SECTION 5 — MODALITÉS D'INSCRIPTION

- PAR LA POSTE en envoyant ce formulaire accompagné d'un chèque libellé au nom de la Municipalité de Bury.
- Date limite d'inscription : **22 juin 2024**. Date limite pour profiter du rabais de 25 \$: **7 juin 2024**. **Aucune exception**

## MODALITÉS DE PAIEMENT

- INTERAC, au bureau municipal, le paiement doit être fait en entier. **Sur rendez-vous seulement**
- Paiement en ligne disponible. Nous contacter pour bénéficier de ce mode de paiement
- CHÈQUE (par la poste) le paiement doit être fait en entier:
  - **Au plus tard le 7 juin** afin bénéficier du rabais;
  - **En totalité au plus tard le 22 juin**
- **Prendre note que des frais de 25,00 \$, pour tout chèque sans provision, seront chargés.**

## REMBOURSEMENT

Les frais d'inscription seront remboursés uniquement dans ces deux cas :

- Pour des raisons de santé, de blessure ou de maladie, l'enfant ne peut poursuivre le SAE. Un certificat médical sera exigé.
- Lorsque l'activité est annulée par le SAE.

Les remboursements sont calculés selon la Loi en vigueur à l'Office de la protection du consommateur.

- Un avis écrit doit être envoyé ou remis au gestionnaire du SAE. Le montant du remboursement est calculé à partir de la date de réception de l'avis. Le remboursement est appliqué sur les semaines non utilisées suivant la réception de l'avis.
- Des frais de 15 % sont conservés par le SAE pour les semaines annulées après le début du camp plus les frais de matériel (si applicable).

## SECTION 6 — INFORMATIONS SUR LES SERVICES ET ACCEPTATION DES CONDITIONS

### RECONNAISSANCE DES RISQUES INHÉRENTS À LA PRATIQUE D'ACTIVITÉS ET REFUS D'UN PARTICIPANT

- Je reconnais qu'il y a des risques inhérents à la pratique d'activités. Le camp n'est aucunement responsable de tout incident ou inconfort causé aux participants mentionnés sur le présent formulaire d'inscription.
- Le camp se réserve le droit de refuser un participant ou même d'annuler son inscription, sans remboursement, en raison d'informations inexacts ou insuffisantes ou pour des questions de sécurité envers lui-même ou les autres participants.
- Le camp se réserve le droit de refuser un participant pour les raisons suivantes : non-paiement, non-respect répétitif du code de vie ou informations inexacts sur le participant.
- Soins d'urgence autorisés par les parents.

### RÈGLES DE VIE AU CAMP DE JOUR ET AU SERVICE DE GARDE

Il est de votre responsabilité de prendre connaissance du code de vie de groupe afin d'en informer votre enfant. Si, par inadvertance, vous n'avez pas récupéré la documentation lors de l'inscription, vous devez tout de même en prendre connaissance en communiquant avec le bureau municipal.

Ce code de vie stipule que certains comportements inadéquats peuvent faire l'objet d'une expulsion temporaire ou définitive selon le cas, et sans remboursement.

Début du camp de jour de Bury : **2 juillet**

Durée : 7 semaines pour terminer le **16 août**

Les heures du camp de jour : 8 h — 16 h 30 du lundi au vendredi

Les heures pour le service de gardes\* : 7 h 30 — 9 h et 16 h 30 — 17 h du lundi au vendredi. **(Un minimum de 5 inscriptions est nécessaire afin de pouvoir offrir ce service. Les heures seront sujettes à changement selon l'utilisation du service).**

**Tout retard sera pénalisé : 5 \$ par 5 minutes aux parents retardataires et payable avant le prochain jour de camp.**

Juillet 2024						
Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
	1	★	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

Août 2024						
Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31